

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

ARRETE N° 2025-17**PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2025 » POUR L'ACCES AU GRADE D' ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE**

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE,

VU les articles L523-1, L 523-3 à L523-6 du code général de la fonction publique

VU le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, articles 17, 17-1 et 18,

VU le décret n°2011-1642 du 23/11/2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

VU les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au centre de gestion,

VU l'avis émis par la commission de promotion interne de catégorie B, en sa séance du **23 avril 2025**

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude départementale établie au titre de la promotion interne à compter du 1er mai 2025 pour l'accès au grade D' ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE est arrêtée de la façon suivante :

- Madame Mélanie DASSONVILLE, Louviers,

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen – Téléphone : 02.32.08.12.70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis au Préfet de l'Eure

FAIT A EVREUX, LE 23 avril 2025

Pascal LEHONGRE



Président du Centre de Gestion